

Partenariats de recherche université-industrie

Guide des meilleures pratiques

Mathieu GUAY-RACINE

Sophie VEILLEUX

Vincent FRADET

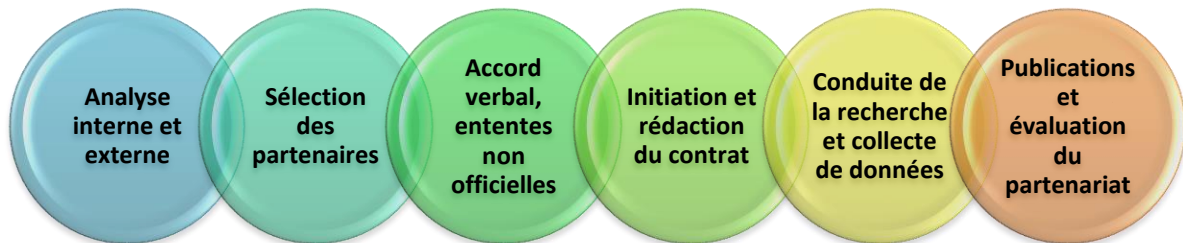
Faculté des sciences
de l'administration



UNIVERSITÉ
LAVAL

Ce guide est à l'intention des parties prenantes d'un partenariat de recherche université-industrie en nutrition. Il permet d'énumérer les **étapes** de la conduite d'un partenariat en plus d'élaborer sur les diverses pratiques qui sont utilisées à titre de **leviers** pour favoriser son déroulement.

Figure 1. Étapes dans la conduite du partenariat



1) Analyse de l'environnement interne et externe

- Valider les **besoins** et les **motivations** pour la conduite d'un partenariat.
- Rédiger les **critères recherchés** chez le partenaire.
- Identifier les partenaires potentiels : ils peuvent être trouvés par l'entremise des **relations sociales** et du **réseau professionnel**.

Questions à se poser :

- Quels sont les éléments que le partenariat pourrait nous apporter ?
- Les **ressources** sont-elles suffisantes à l'interne pour assurer la conduite et le suivi du partenariat ?
- Pouvons-nous mettre en place des moyens pour s'assurer que les ressources soient présentes ?

Tableau 1. Principales motivations pour les universités et les entreprises

Universités	Entreprises
<ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en ressources pour la conduite d'études • Obtention de résultats de recherche • Accès à de l'équipement • Apprentissages 	<ul style="list-style-type: none"> • Innovation • Développement de nouvelles capacités et connaissances • Obtention de conseils d'experts • Possibilité de mener plusieurs recherches

2) Sélection des partenaires répondant aux critères

- **Sélectionner** le partenaire selon les critères préétablis.
- Valider la **compatibilité** des partenaires.
- Effectuer des **rencontres informelles** afin de développer des **liens interpersonnels** et valider si une chimie se développe.
- Instaurer un **climat de confiance**.

- Favoriser et encourager la **communication**.
- Analyser les possibilités de financement, plus particulièrement les **fonds gouvernementaux**.

Des **rencontres** doivent être effectuées afin de développer des liens interpersonnels et valider si une chimie se développe. L'instauration d'une **confiance** de base est essentielle. Elle se développe au fur et à mesure que le partenariat est conduit. La **communication** et le **réseau** du partenaire (anciennes collaborations) sont des facteurs qui contribuent au développement de la confiance.

Les partenaires doivent regarder les possibilités de financement qui s'offrent à eux, notamment les **fonds gouvernementaux** de programmes en santé ou complémentaires.

3) Accord verbal et ententes non officielles

- Élaborer avec son partenaire les **objectifs** de la conduite du partenariat.
- Développer sa **compréhension globale** du projet et l'implication de chacun.

La **transparence**, le **respect** des parties et des **compétences** de chacun sont des **leviers** qui contribuent au succès du partenariat. Avoir l'**intérêt commun** est essentiel.

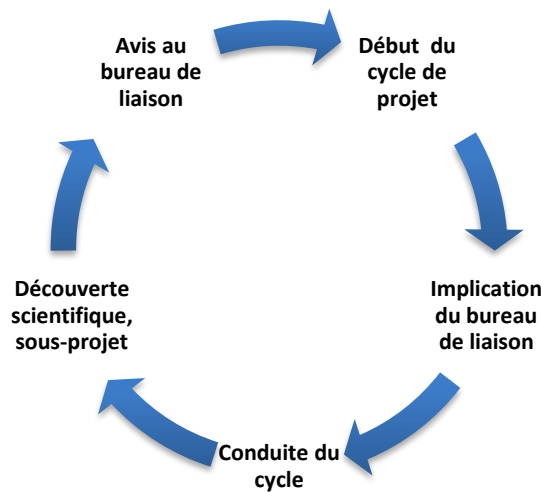
4) Initiation et rédaction du contrat

- Officialiser les ententes préalablement établies.
- Consulter le **bureau de liaison** de l'université afin d'établir les **aspects officiel et formel**.
- Rédiger le contrat (bureau de liaison).
- Réviser le contrat et y apposer sa signature (pour chaque partenaire).
- Établir des indicateurs de performance à différentes étapes du projet.
- Consulter à nouveau le bureau de liaison lors de **découvertes scientifiques**, de **sous-projets** ou de **nouveaux cycles** de partenariat.

L'entente préalable permet de **simplifier** le processus de rédaction du contrat. Ce dernier est officialisé par le **bureau de liaison** de l'université qui s'assure qu'il **reflète bien l'intention** de chacune des parties. Lorsque l'entente préalable semble les satisfaire, le partenaire académique peut rencontrer seul les membres du bureau de liaison pour la mise en place de l'aspect formel. Le partenaire industriel doit **réviser** le contrat et y **attester** par le biais de sa **signature** qu'il exprime ses intentions. Le contrat permet de **sécuriser** les parties dans la conduite du partenariat. Il aborde notamment les notions de **propriétés intellectuelles**, du droit de regard sur les **résultats** et leurs **publications**, en plus de déterminer la **contribution** de chacun.

Les employés du bureau de liaison doivent être **proactifs** dans leurs suivis afin de valider si le partenariat est **conforme** au contrat.

Figure 2. Cycle d'implication du bureau de liaison



5) Conduite de la recherche et collecte de données

- Guider la conduite de la recherche par le biais des **relations interpersonnelles**.
- Favoriser la **communication** entre les partenaires, de façon plus fréquente en début de projet.
- Implanter une **équipe structurée**, notamment par la nomination d'un gestionnaire de projet.
- Effectuer le suivi des **indicateurs de performance**.
- Procéder à la collecte de données.

Une bonne **communication** est essentielle. L'instauration d'un **système de réponse rapide** est de mise afin de confirmer la réception du message. L'implantation d'une équipe structurée, notamment la nomination d'un **gestionnaire de projet**, permet de mieux assurer la conduite du partenariat. Ce gestionnaire fait le suivi concernant les **indicateurs de performance** préalablement établis qui permettent d'évaluer **les ressources consacrées à la collaboration**, le **temps accordé** par chacun et la **clarté dans la division des responsabilités**.

La conduite de la recherche s'effectue selon des **normes éthiques**, plus précisément l'absence de **conflits d'intérêts** et la **protection du capital humain**. La conduite d'essais cliniques nécessite l'approbation du **comité éthique** de l'université et les autorisations de **Santé Canada**.

6) Publications et évaluation du partenariat

- Se référer au contrat pour tout questionnement concernant la propriété intellectuelle qui découle du projet et le droit de regard sur les publications.
- Contacter le **vice-rectorat à la recherche** s'il est question d'exploiter les **propriétés intellectuelles**, notamment pour l'octroi de licences.
- Procéder à la rédaction des **publications** et aux révisions associées.
- **Évaluer** la conduite du partenariat.
- Poursuivre le partenariat.

La **liberté de la publication** des résultats dépend du contrat établi, tout comme le **droit de regard** du partenaire industriel sur ceux-ci. Le bureau de liaison collabore avec le vice-rectorat à la recherche afin de bien diriger les partenaires.

La **confiance** est un élément déterminant pour la poursuite du partenariat. Celui-ci doit être **évalué sous plusieurs formes**, notamment si les partenaires **accomplissent leurs rôles respectifs** dans le projet. L'obtention de résultats négatifs au cours de l'étude ne signifie pas un échec du partenariat. Se **préparer** aux diverses issues du projet (**réussite** ou **échec**) permet de mieux évaluer les résultats.

Tableau 2. Liste des parties prenantes impliquées dans le partenariat

Parties prenantes	Rôles	Implications
Partenaire académique	Conduire la recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une équipe pour la conduite de la recherche • Nomination d'un gestionnaire de projet pour le suivi du partenariat • Rédaction et publication des résultats • Obtention des accords de Santé Canada et du comité éthique
Partenaire industriel	Assurer l'approvisionnement ou la contribution financière	<ul style="list-style-type: none"> • Respect des ententes prévues au contrat • Approvisionnement monétaire ou <i>in kind</i> de façon conforme • Produits conformes à Santé Canada • Révision des publications
Bureau de liaison	Mettre en place le contrat et le suivi dans la gestion du projet	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place des volets formel et contractuel • Reflet des ententes non officielles préalablement convenues entre les partenaires • Protection de l'intérêt de chacun, contrat gagnant-gagnant • Mise en relation des partenaires avec le vice-rectorat si la propriété intellectuelle issue du projet doit être exploitée • Suivis de dossiers
Vice-rectorat à la recherche	Exploiter la propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de la propriété intellectuelle • Octroi de licences pour son exploitation

Remerciements

Nous tenons à remercier le Centre NUTRISS pour son appui financier dans la conduite de l'étude et la réalisation de ce guide.



UNIVERSITÉ
LAVAL